



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/12/12
18 août 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR

LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Douzième réunion

Pyeongchang (République de Corée), 6-17 octobre 2014

Point 13 de l'ordre du jour*

RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LA COMMUNICATION, L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA BIODIVERSITÉ

Note du Secrétaire exécutif

INTRODUCTION

1. L'importance des mesures propres à favoriser la sensibilisation à la diversité biologique, sa valeur pour le bien-être de l'humanité et les mesures que peuvent prendre les peuples pour l'appuyer ont été affirmées par les Parties dans les décisions X/8 et X/18 ainsi que dans la section D de la décision XI/2. Dans le contexte de ces décisions de même que des décisions ayant trait à la réalisation de l'objectif 1 d'Aichi relatif à la diversité biologique, les Parties, les autres parties prenantes et le Secrétaire exécutif ont pris des actions à l'appui de la réalisation de cet objectif et ce, dans le cadre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP).

2. La présente note fait une synthèse de quelques-unes des principales questions liées à la communication, l'éducation et la sensibilisation du public ainsi que des manières de mesurer et améliorer la réalisation de l'objectif 1 d'Aichi relatif à la diversité biologique. Elle commence par un examen de l'état d'avancement en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et de la réalisation de l'objectif 1 d'Aichi relatif à la diversité biologique (section I). Elle donne ensuite un aperçu général des activités menées dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité (section II), dans le contexte de la Journée internationale pour la diversité biologique (section III) ainsi que des activités et outils pertinents de renforcement des capacités créés par le Secrétaire exécutif en collaboration avec des partenaires (section IV). Vu l'importance de l'apprentissage pour le programme de travail sur la CESP et pour la réalisation de l'objectif 1, le rôle de l'éducation pour le développement durable (EDD) et les travaux de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour la réalisation de l'objectif 1 et des buts de la Décennie des Nations Unies sur la biodiversité sont également examinés (section V). Le document se termine par un examen des recommandations sur la marche à suivre, se penchant sur les actions que pourraient prendre les Parties, les communautés autochtones et locales, les parties prenantes et le Secrétaire exécutif, et fournit quelques conclusions (section VI) qui forment la base d'un projet de décision susceptible d'être adopté par la Conférence des Parties (section VII).

* UNEP/CBD/COP/12/1/Rev.1.

I. ÉTAT D'AVANCEMENT EN MATIÈRE DE COMMUNICATION, D'ÉDUCATION ET DE SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DE LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF 1 D'AICHI RELATIF À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

A. Données pour mesurer l'état d'avancement

3. La mesure de l'état d'avancement de l'objectif 1 d'Aichi relatif à la diversité biologique ainsi que de tout autre objectif d'Aichi requiert des données d'indicateur suffisantes, à la fois sous la forme de données de base à partir desquelles des tendances peuvent être mesurées et sous la forme de séries chronologiques régulières et comparables à partir desquelles l'état d'avancement peut être enregistré.

4. La quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique¹ et le chapitre 1 du rapport technique sous-jacent fournissent des informations détaillées sur les efforts déployés pour mesurer l'état d'avancement de l'objectif 1 d'Aichi relatif à la diversité biologique. Ils comprennent des informations sur les activités d'un certain nombre de pays qui ont collecté des données nationales sur la sensibilisation à l'environnement, le développement durable ou des questions liées à la diversité biologique par le truchement de ministères de l'environnement et de services de parc nationaux. La quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique contient également des informations sur les données qui ont été collectées par des associations et autres organisations.

5. On a constaté que la quantité et la qualité des données relatives à la prise de conscience par les peuples de la diversité biologique ont augmenté depuis que la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité a été proclamée en 2011. Dans le même temps, s'il est vrai qu'il existe quelques solides séries de données nationales et régionales, il n'en reste pas moins qu'il existe des lacunes importantes et il y a des données agrégées limitées au niveau mondial. Chose la plus importante peut-être est que les informations sur la prise de conscience dans les pays mégadivers sont limitées. Cela est particulièrement vrai pour les pays mégadivers d'Afrique et d'Asie.

B. État d'avancement en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et état d'avancement de l'objectif 1 d'Aichi relatif à la diversité biologique

6. La prise de conscience de la valeur de la diversité biologique est fondamentale pour la réalisation de tous les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Pour intégrer efficacement la diversité biologique, ses valeurs doivent être communiquées de façon à prendre en compte les besoins de publics spécifiques. Les données collectées à ce jour semblent indiquer que les personnes deviennent progressivement plus conscientes du terme diversité biologique sans nécessairement comprendre ce qu'il signifie ou que des mesures doivent être prises pour la protéger. Les personnes sont en général conscientes que la diversité biologique est importante pour le bien-être de l'humanité et pour combattre les changements climatiques. Elles ne savent pas non plus quel sera l'impact de leurs actions sur la diversité biologique.

7. Un signe encourageant de la prise de conscience de plus en plus grande de la valeur de la diversité biologique par les gouvernements nationaux se trouve dans les délibérations sur les objectifs de développement durable (ODD) à l'Assemblée générale des Nations Unies. De nombreux pays ont préconisé l'inclusion de la diversité biologique et des écosystèmes dans les ODD. Le Secrétariat a travaillé avec d'autres entités du système des Nations Unies pour fournir aux gouvernements le document de base officiel sur la question de la diversité biologique ainsi que des fiches factuelles sur l'importance de la diversité biologique pour le développement durable et le bien-être de l'humanité. La diversité biologique et les écosystèmes figurent en fait dans un certain nombre des 17 objectifs proposés par le groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs de développement durable².

¹ UNEP/CBD/COP/12/9

² (voir également UNEP/CBD/COP/12/15)

8. La quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique comporte une évaluation des 61 soumissions des cinquièmes rapports nationaux, qui a révélé que neuf pays sont en bonne voie de réaliser l'objectif 1 d'Aichi relatif à la diversité biologique d'ici à 2020. 44 pays avançaient vers la réalisation de cet objectif mais à un rythme insuffisant pour le réaliser dans les délais impartis.

9. Une analyse des stratégies et plans d'action nationaux révisés pour la diversité biologique (SPANB) faite pour la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique a constaté que les SPANB comprenaient des campagnes de communication générales, une sensibilisation au sein des ministères des gouvernements nationaux, des initiatives pédagogiques et des actions ciblant des secteurs particuliers pour lesquels il existe des objectifs d'Aichi tels que l'agriculture. Dix SPANB comprenaient une stratégie explicite et huit un objectif pertinent et des plans pour élaborer une stratégie. Bon nombre de ces objectifs confinés, y compris des objectifs quantitatifs, ou engagements similaires étaient liés à une plus grande sensibilisation du public, la plupart étant conformes à la portée générale et au but de l'objectif 1 d'Aichi relatif à la diversité biologique.

10. Dans la plupart des cas, l'intégration de la CESP dans les SPANB inclut des plans pour intégrer la diversité biologique dans l'éducation, que ce soit dans le système formel ou dans d'autres contextes informels d'apprentissage. La participation avec les ministères de l'éducation a été normalement requise dans le premier cas tandis que, dans le second, l'établissement de partenariats avec divers acteurs dont les ONG, les autorités locales, les musées d'histoire naturelle et d'autres l'était.

11. En général, les pays ont signalé que des efforts accrus étaient faits pour promouvoir la sensibilisation à la diversité biologique par le biais de l'éducation, que celle-ci soit formelle, informelle ou non formelle³. Bien qu'ils aient considérablement augmenté ces dernières années, ces efforts ne ciblaient pas forcément des groupes particuliers liés à différents objectifs d'Aichi. En outre, la contribution de cette éducation à une plus grande prise de conscience des mesures que les peuples peuvent prendre pour conserver et utiliser de manière durable la diversité biologique n'était pas claire.

12. Les Parties ont également cherché à mieux coordonner les campagnes de sensibilisation à la diversité biologique entre ministères. Dans le passé, les ministères des ressources naturelles, des parcs nationaux et de l'environnement lançaient fréquemment leurs propres campagnes, qui étaient très peu coordonnées entre elles. De plus, quelques Parties commencent à incorporer la notion de communication stratégique dans leurs programmes de sensibilisation. Cela consiste à recenser des groupes cibles et à les apparier à des messages clés. Dans certains cas, cela est aussi explicitement lié à des résultats spécifiques de changement de comportement et à des objectifs de conservation goals. Les Parties ont par ailleurs reconnu en général la nécessité de communiquer les différentes valeurs de la diversité biologique dans le cadre de leurs campagnes de sensibilisation. Dans plusieurs cas, cela a signifié la participation avec le monde des affaires.

13. En outre, on s'intéresse de plus en plus au lien entre la prise de conscience, les valeurs et le changement de comportement afin de mieux comprendre des manières plus efficaces de réaliser l'objectif 1. Les recommandations XVII/1 et XVIII/1 de l'OSASTT ont reconnu la nécessité d'intégrer ces perspectives dans les travaux de la Convention. Récemment, des chercheurs ont commencé à rassembler des conclusions des domaines que sont la psychologie sociale, la psychologie du comportement et la conservation de la diversité biologique afin de mieux comprendre les différentes manières dont les facteurs sociopsychologiques et matériels interagissent avec les facteurs économiques pour façonner des comportements qui ont un impact sur la

³ La notion de ces trois contextes d'apprentissage est expliquée sur le site Web de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage <http://www.uil.unesco.org/home/>

conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique⁴. Toutefois, des recherches additionnelles sont nécessaires pour comprendre comment les facteurs sociopsychologiques et matériels interagissent avec les facteurs économiques pour façonner des réponses et comportements pertinents qui peuvent avoir un impact positif sur les schémas d'utilisation, de consommation et de production de la diversité biologique.

II. ACTIVITÉS DANS LE CONTEXTE DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA BIODIVERSITÉ

14. Des activités sont en cours que dirige le Secrétaire exécutif pour refondre et renforcer la campagne de la Décennie, l'équipe opérationnelle chargée des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (ABTTF) et l'Initiative des champions de la biodiversité, afin également de revigorer et de mieux les coordonner sous la forme d'une initiative plus intégrée. Il est prévu que ces activités revitaliseront l'appui à donner pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et pour la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. C'est ainsi par exemple que le site Web de la Décennie est en cours d'amélioration pour saisir l'éventail complet des événements et des activités qu'organisent les Parties et les parties prenantes à l'appui du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

15. Il ressort d'une étude de 62 pays dont l'objet était de déterminer si des comités nationaux avaient ou non été créés pour la décennie que trois Parties (Allemagne, Chine et Japon) en avaient créé un qui était explicitement lié à la Décennie. Sept autres Parties (Australie, Canada, Irlande, Jamaïque, Nouvelle-Zélande, Royaume-uni et Union européenne) ne semblaient pas avoir des comités nationaux pour la Décennie mais leurs sites Web faisaient référence au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et à la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité.

16. A titre d'exemple de l'appui donné aux activités de partenaires dans le contexte de la Décennie, le Secrétariat a collaboré avec l'Association mondiale des zoos et des aquariums (WAZA) pour la création d'une campagne de communication appelée "La biodiversité, c'est nous". Cette campagne porte sur les liens qui unissent les êtres humains à la diversité biologique et sur les avantages que cette dernière offre. Elle comprend des matériels promotionnels que doivent utiliser les jardins zoologiques et les aquariums, des vidéos promotionnelles et une application pour terminal de poche⁵.

17. La Décennie des Nations Unies pour la biodiversité fait également l'objet d'une publicité par le truchement de médias sociaux. (Le nombre de "j'aime" sur la page de Facebook qui lui est consacrée⁶ ne cesse d'augmenter à raison de 57% cette année contre 29% l'année dernière).

III. ACTIVITÉS DANS LE CONTEXTE DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA BIODIVERSITÉ

18. La Journée mondiale de la biodiversité est un important outil qu'utilisent de plus en plus les Parties pour sensibiliser davantage et cibler leurs activités de communication. Depuis 2003, lorsque le Secrétariat a commencé à collecter des informations sur les célébrations de la Journée organisées par les Parties et les

⁴ Les écrits dans ce domaine comprennent : Kahneman, Daniel, 2011, Thinking Fast and Slow, Farrar, Straus and Giroux, USA, McKenzie-Mohr, D. Lee, N.R. Schultz, P.W. Kotler, P. 2012, Social Marketing to protect the environment What works, Sage publications, Los Angeles USA, Prager, K. Schultz, Understanding Behavioural Change: How to apply theories of behaviour change to SEWeb and related public engagement activities, Life10 ENV-UK-000182 , P.W. Conservation means behaviour, Conservation Biology, 25: 1080-1083. La plupart de ces ouvrages ont été regroupés avec des travaux sur des institutions par : Anantha Kumar Duraiappah, Stanley Tanyi Asah, Eduardo S. Brondizio, Nicolas Kosoy, Patrick J O'Farrell, Anne-Helene Prieur-Richard, Suneetha M Subramanian et Kazuhiko Takeuchi, Managing the mismatches to provide ecosystem services for human well-being: a conceptual framework for understanding the New Commons, Current Opinion in Environmental Sustainability 2014.

⁵ <http://www.waza.org/en/site/conservation/biodiversity-is-us>.

⁶ www.facebook.com/UNBiodiversity

organisations, à ce jour, le nombre des célébrations et des activités notifiées, en particulier après 2010 n'a cessé d'augmenter⁷.

19. La Vague verte est une campagne mondiale sur la diversité biologique que coordonne le Secrétariat pour éduquer les enfants et les jeunes au sujet de la diversité biologique⁸. A l'aide d'un outil fondé sur le Web, elle encourage une "vague" de plantation d'arbres et d'autres activités relatives à la Journée tout en fournissant des ressources d'apprentissage consacrées à la diversité biologique pour appuyer les activités d'apprentissage toute l'année durant. Les participants peuvent télécharger des photos et des résumés de texte sur le site Web de la Vague verte afin de partager leurs histoires de plantation d'arbres avec d'autres enfants et jeunes du monde entier. La Vague verte contribue chaque année aux célébrations dans le monde de la Journée, a grandi pour mobiliser des centaines d'écoles partout dans le monde et a fait prendre davantage conscience de l'importance de la diversité biologique. Lié à la Vague verte et en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Secrétariat contribue également à l'Alliance mondiale jeunesse et Nations Unies, y compris en préparant et en publiant des guides et badges pour jeunes sur des questions telles que la diversité biologique, les océans et les forêts⁹.

IV. ACTIVITÉS ET OUTILS DE RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS CRÉÉS PAR LE SECRÉTAIRE EXÉCUTIF EN COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES À L'APPUI DE LA CESP ET DE L'OBJECTIF 1 D'AICHI RELATIF À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

20. Le Secrétaire exécutif a créé des outils pour intégrer la CESP dans les travaux de la Convention, y compris pendant la période qui a précédé la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Ces outils vont de boîtes à outils élaborés avec à l'esprit des publics spécifiques à des campagnes de sensibilisation et des produits d'information spécifiques.

21. En 2007, le Secrétariat a créée la boîte à outils CESP, en collaboration avec la Commission pour l'éducation et la communication (CEC) de l'Union mondiale pour la nature (IUCN). Cette boîte contient des faits, des exemples et des listes de contrôle s'inspirant de l'expérience d'acteurs de différentes parties du monde. Elle a pour but d'aider les correspondants nationaux et les coordonnateurs des SPAN à planifier, élaborer et appliquer des mesures efficaces d'intervention en matière de communication et d'éducation qui rendent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique pertinentes pour une série de parties prenantes¹⁰.

22. Les gouvernements locaux et régionaux représentent un nouveau partenaire important pour l'application de la Convention sur la diversité biologique en général et pour la CESP en particulier. À l'appui du renforcement des capacités en faveur de la sensibilisation, les gouvernements locaux pour la durabilité (ICLEI) et la ville du Cap en Afrique du Sud ont oeuvré ensemble pour produire une boîte à outils qui aidera les gestionnaires, les praticiens et les partenaires de la CESP à planifier l'évaluation de leurs programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation en matière de diversité biologique. Quatre gouvernements locaux (le Cap, Edmonton, Nagoya et São Paulo) ont fait des études de cas en 2012¹¹.

23. Les célébrations de l'Année internationale de la biodiversité en 2010 ont offert une importante occasion de mobiliser la prise de conscience. Comme indiqué sur le site Web de l'Année internationale (<http://www.cbd.int/2011-2020/iyb/>), des célébrations ont été organisées dans la quasi-totalité des pays de la planète et les Parties ont créé un nombre impressionnant de produits d'information. Au slogan et à la campagne

⁷ Voir le chapitre 1 du rapport technique de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique.

⁸ [Greenwave.cbd.int](http://greenwave.cbd.int).

⁹ <http://yunga-youth.weebly.com/>.

¹⁰ <http://www.cbd.int/cepa/toolkit/2008/cepa/index.htm>.

¹¹ <http://cbc.iclei.org/cepa-toolkit>.

de commercialisation pour l'année a été décerné par les Green Awards un prix, celui de la meilleure campagne internationale¹². La clé du succès de l'Année internationale de la biodiversité a été le lancement d'une campagne assortie de messages d'espoir qui portait sur la valeur de la diversité biologique, auxquels sont venus d'ajouter des messages sur la nécessité de prendre sans tarder des mesures. Ce cadre de messagerie a également été déployé d'une manière souple qui a permis aux partenaires de s'inspirer d'un message de base pour ensuite ajouter leurs propres éléments institutionnels.

24. Dans le cadre des campagnes de messagerie pour l'Année internationale de la biodiversité, le Secrétariat a tourné, en collaboration avec la Commission sur l'éducation et la communication (CEC) de l'UICN, Wildscreen/Arkive et Futerra Communications, le film "Love not Loss" qui présentait une nouvelle méthode de messagerie de la diversité biologique. Cette méthode s'inspirait également des travaux de l'organisation Rare Conservation, une organisation non gouvernementale qui se consacre à des campagnes de changement de comportement¹³, pour ensuite évoluer et s'intégrer dans les méthodes de commercialisation parallèle.

25. L'Initiative pour l'Afrique du renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages a produit en 2012 une boîte à outils sur la communication stratégique, dont l'objet est de donner des conseils sur le rôle, la pertinence et l'utilisation de la communication pour appliquer des systèmes d'accès et de partage des avantages au niveau national, non seulement en Afrique mais aussi dans d'autres régions. Elle donne un aperçu général des considérations, approches et méthodes de communication pour les différentes phases d'application. Le Guide est essentiellement destiné aux personnes qui sont formellement chargées de l'application comme les correspondants ou les autorités nationales compétentes ainsi qu'aux personnes qui participent à cette application comme les fonctionnaires des ministères chargés de l'accès et du partage des avantages, sans oublier l'industrie, les milieux scientifiques, les ONG intéressées et d'autres groupes de la société civile. Il peut cependant être utilisé par tous ceux qui doivent communiquer au sujet de l'accès et du partage des avantages. Le but de ce guide est d'aider les spécialistes et les praticiens de l'accès et du partage des avantages à comprendre la pertinence de la communication stratégique, d'aider les personnes préposées à l'accès et au partage des avantages en leur fournissant des orientations et des outils de communication à l'appui de l'application de l'accès et du partage des avantages et du Protocole de Nagoya, et d'aider les personnes et les organisations participant à l'accès et au partage des avantages à faire part de leurs intérêts¹⁴.

26. Le Forum des SPANB, un partenariat dont sont les hôtes le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Centre mondial de surveillance de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC), a créé un portail en ligne¹⁵ dont l'objet est d'être une plateforme axée sur la demande pour le partage de données, d'informations, d'études de cas, de requêtes et de services propres à améliorer la qualité des SPANB. Ce portail offrira plusieurs fonctions d'appui dont les suivantes : a) une archive de ressources utiles pour les praticiens des SPANB qui peut être consultée par objectif d'Aichi ou par thème principal; b) des forums en ligne où les membres peuvent solliciter des avis et partager des données d'expériences avec des collègues praticiens et des experts techniques; et c) un service d'assistance et une liste de questions fréquemment posées pour aider les praticiens des SPANB¹⁶.

27. Depuis 2008, le Secrétariat a également organisé, en marge des réunions de la Conférence des Parties à la Convention, une foire interactive sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public. La "Foire CESP" a offert aux Parties et aux parties prenantes à la Convention un forum pour montrer leurs travaux à

¹² Les International Green Awards sont une plateforme indépendante pour les renseignements, le leadership et l'innovation en matière de durabilité (<http://www.greenawards.com/>). Le jury est composé de professionnels de la communication, des affaires et de la durabilité, représentant des initiatives de l'Etat, du monde des affaires et du secteur tertiaire qui visent à promouvoir la durabilité dans le monde.

¹³ <http://www.rare.org/>.

¹⁴ http://www.abs-initiative.info/uploads/media/ABS_Guide_Strategic_Communications_English.pdf.

¹⁵ nbsapforum.net

¹⁶ <http://nbsapforum.net/>

l'appui de la CESP et de l'objectif 1. Les activités menées à cette foire ont plus tard joué un rôle dans la mise au point d'activités de communication¹⁷. La foire CESP a également eu lieu en 2008, 2010 et 2012 durant les réunions des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, où les Parties à ce Protocole ont fait une série d'exposés ont mis en relief leurs expériences nationales, bonnes pratiques et leçons apprises concernant différentes questions liées à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public.

28. Il importe de souligner que, dans la création de campagnes de communication pour les travaux de la Convention ainsi que pour ses Protocoles, des approches communes de la CESP et de l'objectif 1 ont été utilisées. C'est pourquoi d'importantes leçons ont été apprises et des échanges féconds d'information ont eu lieu pour ce qui est de la messagerie, des méthodes de communication stratégique et de la livraison de produits d'information. Il en a résulté une plus grande efficacité en matière de messagerie.

V. ÉDUCATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (EED)

29. L'éducation et l'apprentissage ont toujours été une partie importante des travaux effectués à l'appui de l'article 13 de la Convention et du programme de travail sur la CESP. La réalisation de l'objectif 1 d'Aichi relatif à la diversité biologique et celle des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité exigent également que soient prises en compte les questions que sont l'éducation et l'apprentissage.

30. L'UNESCO et ses Etats membres ont reconnu que la diversité biologique est une question fondamentale qui doit faire partie de la sensibilisation, de l'apprentissage et de l'éducation pour le développement durable. En appuyant le développement d'une éducation de qualité dans le domaine de la diversité biologique, la Décennie de l'éducation pour le développement durable (DEDD) vise à réorienter les programmes d'éducation afin de créer de nouveaux contenus et matériels pédagogiques et à formuler de nouvelles voies d'apprentissage qui tiendraient compte de la signification et de l'importance de la diversité biologique, des éléments moteurs qui influent sur son statut et ses tendances et de l'effet des schémas de consommation prévalents sur les valeurs, les attitudes et les comportements qui sont nécessaires pour promouvoir la diversité biologique.

31. Ces mesures sont au cœur de la contribution et de la participation du secteur de l'éducation de l'UNESCO à l'Initiative sur la biodiversité ainsi qu'à la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité. Au nombre des mesures spécifiques qui renforcent l'éducation formelle et informelle sur la diversité biologique ont figuré les suivantes :

- a) création d'une pochette éducative de l'UNESCO-CDB sur la biodiversité;
- b) promotion de l'identification, de la compilation et des échanges d'informations, de bonnes pratiques et de matériels d'enseignement sur les questions liées à la diversité biologique, y compris celles qui présentent un intérêt pour les communautés autochtones et locales, par le biais de divers réseaux de l'UNESCO et en coopération avec d'autres organisations et parties prenantes;
- c) prise en compte du rôle de la diversité biologique dans la consommation et les modes de vie durables, en particulier au moyen de l'initiative conjointe YouthXchange sur les modes de vie durables du PNUE et de l'UNESCO;
- d) renforcement des programmes d'éducation et de sensibilisation aux réserves de la biosphère et sites naturels concernés du patrimoine mondial;
- e) utilisation des médias et de divers moyens comme les matériels d'enseignement, les technologies de l'information et de la communication et l'art pour gérer d'une manière cohérente et exhaustive

¹⁷ <http://www.cbd.int/cepa/fair/>

les dimensions environnementales, sociales, économiques et culturelles du développement durable dans les écoles, les familles et les communautés.

32. En outre, le réseau mondial des centres régionaux d'expertise est un exemple concret des travaux effectués à l'appui de l'éducation pour le développement durable et la diversité biologique. Un centre régional d'expertise est un réseau d'organisations d'éducation formelle, non formelle et informelle, mobilisées pour impartir une éducation pour le développement durable aux communautés locales et régionales. Un réseau mondial de centres régionaux d'expertise constituera l'Espace mondial d'apprentissage pour le développement durable. Ces centres aspirent à réaliser les objectifs de la Décennie de l'éducation pour le développement durable (DEDD, 2005-2014), en traduisant ses objectifs mondiaux dans le contexte des communautés locales où ils opèrent.

33. Il est également possible d'inclure l'EDD dans la réalisation de tous les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Le Centre for Environmental Education (CEE) de l'Inde a, en réponse à une commande de l'UNESCO, fait une proposition dont l'objet est de trouver les moyens d'élaborer des approches et un programme d'apprentissage par différents groupes dans le contexte de chacun de ces objectifs. Une étude plus approfondie de la manière dont cela pourrait être incorporé dans les SPANB devrait être un important projet pour le forum des SPANB comme pour d'autres activités de renforcement des activités pendant les dernières années de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité.

34. Les résultats de la Conférence mondiale à venir de l'UNESCO sur l'éducation et le développement durable, en particulier ceux qui ont trait au rôle de l'éducation en matière de diversité biologique dans l'application générale de l'éducation pour le développement durable, sont censés fournir des outils et données d'expérience utiles pour éclairer les futurs travaux à l'appui de l'objectif 1 et de la CESP. Les Parties pourraient accroître les efforts déployés pour travailler avec leurs ministères de l'éducation afin de faire usage des résultats et des conclusions de la Conférence.

VI. CONCLUSIONS

35. Pour réaliser l'objectif 1 d'Aichi relatif à la diversité biologique, les Parties, les parties prenantes et d'autres acteurs aux niveaux mondial, régional et national doivent agir. Comme l'a indiqué la Conférence des Parties dans ses décisions X/18 et XI/2 D, le Secrétaire exécutif a un rôle important à jouer pour faciliter la coopération et le renforcement des capacités à l'appui de la réalisation de cet objectif.

36. Pour tous les acteurs, il est nécessaire de mieux comprendre le lien qui existe entre la prise de conscience et l'action, et, en particulier le lien entre la prise de conscience, les valeurs et le changement de comportement, afin de concevoir de meilleurs instruments et interventions de politique générale. Une meilleure coordination en matière de collecte et de compilation d'informations existantes conjuguée à des efforts accrus pour évaluer les tendances de prise de conscience de la diversité biologique renforcerait la capacité d'évaluation de l'efficacité des types de mesures prises. Des travaux additionnels avec la communauté des sciences sociales sur le rôle de la prise de conscience et des valeurs dans la promotion du changement et sur la manière de motiver les acteurs fourniraient une assise plus solide pour faire des travaux additionnels sur cette question. Un suivi périodique de la prise de conscience des valeurs de la diversité biologique permettrait également d'évaluer les bases de référence et les tendances en matière de prise de conscience.

37. Les réseaux existants devraient être mobilisés pour appuyer les activités de communication à tous les niveaux. Il existe plusieurs réseaux actifs et robustes aux niveaux mondial, régional et national comme ceux qui font intervenir les musées d'histoire naturelle, les jardins botaniques, les zoos et les aquariums, les villes et les instituts de recherche. Ils devraient être une priorité mais d'autres réseaux devraient également être créées qui font intervenir la société civile, les jeunes et d'autres parties prenantes qui peuvent renforcer les activités de sensibilisation.

38. L'objectif 1 d'Aichi relatif à la diversité biologique concerne la nécessité de faire prendre davantage conscience de la diversité biologique et de sa valeur ainsi que des mesures que peuvent prendre les entités et les particuliers pour en garantir la conservation et l'utilisation durable. Toutefois, la sensibilisation à la valeur de la diversité biologique vaut pour tous les objectifs. C'est ainsi par exemple que, pour réaliser avec succès l'objectif 2 d'Aichi relatif à la diversité biologique, les entités gouvernementales et autres acteurs clés doivent être convaincus de la valeur de la diversité biologique. La prise de conscience représente une importante condition habilitante pour obtenir les types de changement de comportement nécessaires. La sensibilisation est une activité qui nécessite une mise en oeuvre stratégique et une vision claire du public cible, le tout accompagné de messages et d'arguments rationnels élaborés et communiqués en conséquence. De surcroît, le lien entre les stratégies de sensibilisation et les mesures qui les accompagnent pour encourager le changement de comportement peut varier d'un contexte à l'autre.

39. Les gouvernements à tous les niveaux pourraient mieux raccorder les objectifs de politique générale et les objectifs de changement de comportement aux stratégies de sensibilisation. La sensibilisation devrait devenir une partie clé de l'élaboration et de l'application des politiques au lieu d'être une activité distincte autonome. Des activités cohérentes et stratégiques de communication, d'éducation et de sensibilisation, indépendantes et en partenariat avec d'autres acteurs, devraient être élaborées à l'aide de divers moyens de communication et de rayonnement. Elles pourraient être intégrées dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) et intégralement conjuguées aux initiatives d'intégration. En général, les activités de sensibilisation doivent être des interventions plus ciblées. Sur la base des priorités nationales qui relèvent des SPANB, des groupes démographiques clés peuvent être identifiés pour de telles interventions. Par exemple, les groupes qui établissent des schémas de consommation ou prennent d'importantes décisions touchant la diversité biologique pour des biomes ou domaines d'action stratégiques pourraient être une cible de ces interventions.

40. Multiples sont les méthodes pour accroître la sensibilisation du grand public à la diversité biologique. Elles comprennent notamment l'apprentissage formel par le biais des écoles et des universités, l'apprentissage informel et non formel chez soi mais aussi au niveau des communautés locales, aux musées, jardins botaniques, zoos, aquariums et parcs ainsi que la prise de conscience qui est générée par l'exposition à des matériels sur la diversité biologique diffusés à la radio et à la télévision, dans des publications imprimées et sur l'Internet et les médias sociaux. La prise de conscience et l'apprentissage résultent aussi de la participation à des événements et d'autres possibilités d'échange d'informations entre parties prenantes. Plus devrait être fait pour renforcer la synergie avec les travaux en cours de l'UNESCO et de ses partenaires associés dans le contexte de la Décennie de l'éducation pour le développement durable (DEDD). Les Parties pourraient également tirer parti d'autres compétences en matière de communication et de sensibilisation que possèdent actuellement des organisations de la société civile, des ONG, des organisations régionales et autres organisations du système des Nations Unies lorsqu'elles élaborent leurs stratégies.

41. Compte tenu de l'importance de l'objectif 1 pour la réalisation de tous les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, le Secrétaire exécutif a l'intention d'élaborer une approche plus stratégique en matière de communication, recensant les publics cibles clés et créant des matériels et des campagnes de sensibilisation qui les visent. Grandes sont également les possibilités pour le Secrétaire exécutif de fournir un appui en matière de renforcement des capacités pour la CESP et l'objectif 1 d'Aichi relatif à la diversité biologique. Pour faire de ces possibilités une réalité, il faudra procéder au déploiement stratégique de ressources humaines et financières accrues. Cela comprendrait les activités décrites ci-dessous.

42. À l'image de ce qui a été fait pour l'Année internationale de la biodiversité, le Secrétaire exécutif mettrait sur pied une campagne mondiale de communication qui se déroulerait au cours de la dernière moitié de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité. Cette campagne comporterait un partenariat stratégique avec des entreprises de communication ainsi que la création d'une pochette et approche de messagerie extensives qui fournirait un cadre de communication stratégique pour la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. La pochette réservée à l'utilisation par les Parties et d'autres partenaires.

43. S'inspirant de cette campagne, le Secrétaire exécutif organiserait une série d'ateliers pour élaborer des approches de messagerie destinées à des groupes cibles spécifiques dans le contexte des différents objectifs d'Aichi. Ces ateliers feraient intervenir une analyse comportementale des groupes cibles dans le contexte d'un changement de comportement souhaité, le modèle des campagnes étant influencé par les résultats de ces campagnes. Chaque atelier serait coorganisé avec des représentants de différents groupes de parties prenantes.

44. Le Secrétaire exécutif étudierait la création de nouvelles publications et nouveaux produits de communication, destinés à des publics spécifiques, afin d'aider les Parties à réaliser d'autres objectifs d'Aichi. À cette fin, les boîtes à outils existantes comme la CESP, seraient actualisées pour veiller à ce que les outils et approches en matière de communication cités continuent d'être pertinents pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et soient également actualisés pour tenir compte des nouvelles recherches sur les perspectives de communication, de commercialisation et de commercialisation parallèle.

45. Dans le contexte des activités susmentionnées et compte tenu de la recommandation XVII/1 de l'OSASTT, le Secrétaire exécutif commanderait pour les Parties et les parties prenantes des recherches et des orientations sur les meilleures façons de déployer des méthodologies et des approches en matière de changement de comportement à l'appui de la communication et de la sensibilisation. Un point important sera la participation avec le monde des affaires, y compris les associations qui se consacrent à une production et une consommation durables comme l'Union pour le biocommerce éthique.

46. À mesure que le Secrétaire exécutif élabore des produits et des stratégies, l'interaction et le partage des données d'expérience avec les Parties, les partenaires et les parties prenantes joueront un rôle crucial. Les leçons apprises de groupes clés comme les autorités locales et régionales, les communautés autochtones et locales, les jeunes, les femmes ainsi que les principaux acteurs du système des Nations Unies comme le PNUE, la FAO, la CNUCED, le PNUD, l'UNESCO et d'autres revêtiront une importance particulière. L'expérience de la participation avec d'autres acteurs internationaux comme l'UICN, Bioversity International et d'autres associations telles que l'Association mondiale des zoos et des aquariums est également vitale. Il sera important de recenser les possibilités de créer des constellations d'acteurs organisées autour de buts et d'enjeux communs. À cet égard, il peut être utile de s'intéresser de près à la création de réseaux faisant intervenir des villes et à leur réseau de partenaires comme les musées d'histoire naturelle, les jardins botaniques, les zoos et les aquariums, ainsi que le réseau de groupes de citoyens qui englobent les jeunes, les femmes et d'autres. En tant que lieux où l'Etat interagit très directement avec les citoyens et à mesure que la population mondiale devient de plus en plus urbaine durant les décennies à venir, cela pourrait être un domaine de travail prioritaire.

VII. PROJET DE DÉCISION

La Conférence des Parties souhaitera peut-être adopter une décision qui serait libellée comme suit :

La Conférence des Parties,

Rappelant la décision X/8, qui a invité l'Assemblée générale des Nations Unies à proclamer la période 2011-2020 Décennie des Nations Unies pour la biodiversité, et la résolution 65/161 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui l'a créée,

Rappelant également la section D de la décision XI/2 et ses appels à l'action à l'appui de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité par le Secrétaire exécutif et les Parties,

Rappelant en outre le paragraphe 5 de la décision XI/14 B et ses appels spécifiques à l'action de la part des communautés autochtones et locales,

Rappelant le paragraphe 3 a) de la recommandation XVII/1 dans lequel l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a identifié la nécessité de trouver de meilleurs moyens de s'appuyer sur les sciences sociales pour entraîner des choix compatibles avec les objectifs du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et de développer de nouvelles approches en tant que besoin scientifique et technique clé lié à la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique,

Tenant compte des conclusions de la quatrième édition des perspectives mondiales de la diversité biologique concernant l'état d'avancement de l'objectif 1 d'Aichi relatif à la diversité biologique et de l'importance de cet objectif comme base de réalisation de bon nombre des autres objectifs,

Tenant également compte des réalisations et des leçons tirées de la Décennie de l'éducation pour le développement durable de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, y compris des travaux des centres régionaux d'expertise;

1. *Appelle* les Parties :

a) à mener des enquêtes au niveau du grand public ainsi que pour des groupes cibles clés sur le degré de sensibilisation du public à la diversité biologique, à sa valeur et aux mesures qui peuvent être prises pour la conserver et l'utiliser de manière et à en partager les résultats par le biais du centre d'échange avant la treizième réunion de la Conférence des Parties;

b) à créer, si elles ne l'ont pas déjà fait, des comités nationaux pour la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité avec la participation des principales parties prenantes à la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, en vue d'élaborer des stratégies de communication et de sensibilisation qui favorisent la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et de mettre les rapports sur les activités connexes à la disposition du Secrétaire exécutif;

c) sur la base des enquêtes menées et utilisant les comités nationaux, à élaborer et commencer la mise en oeuvre des stratégies de communication de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité qui appuient la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et, en particulier, la réalisation de l'objectif 1 d'Aichi relatif à la diversité biologique;

d) à faire pleinement usage de la Journée internationale de la biodiversité, qui est célébrée le 22 mai de chaque année, suivant les thèmes arrêtés par le Secrétaire exécutif pour faire prendre davantage conscience de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique;

e) à travailler avec les autorités régionales et leur réseau de partenaires pour réaliser l'objectif 1 et communiquer l'application des buts et objectifs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique;

f) à assurer la coordination avec les acteurs concernés dans le contexte de l'intégration de la diversité biologique dans les actions en faveur de l'éducation pour le développement durable (EDD).

2. *Prie* le Secrétaire exécutif, sous réserve des ressources budgétaires disponibles, de promouvoir davantage la sensibilisation, au moyen des activités suivantes, en particulier:

a) élaborer une campagne mondiale de communication, à lancer au cours de la dernière moitié de la Décennie des Nations Unies, y incorporant des approches de messagerie à utiliser comme un cadre pour les Parties et autres partenaires, et comprenant, le cas échéant, des partenariats stratégiques avec des entreprises de communication, des Parties et d'autres;

b) commander pour les Parties et les parties prenantes des recherches et des orientations sur les méthodologies et les approches en matière de changement de comportement à l'appui de la communication et de la sensibilisation pour la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;

c) créer ou actualiser des boîtes à outils de communication, d'éducation et de sensibilisation, veillant à ce que les outils et les approches qu'elles contiennent sont pertinents pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et prendre en compte les nouvelles recherches sur les perspectives de communication, de commercialisation et de commercialisation parallèle;

d) organiser, en collaboration avec les représentants de différents groupes de parties prenantes et s'inspirant d'une analyse comportementale, une série d'ateliers pour élaborer et appliquer des approches de messagerie à l'intention des groupes cibles dans le contexte des différents objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

3. *Prie également* le Secrétaire exécutif, dans l'exécution des tâches décrites au paragraphe 2 ci-dessus, de promouvoir la participation pleine et effective de groupes de parties prenantes concernés, y compris notamment, les communautés autochtones et locales, les jeunes, les femmes, les entreprises et les autorités locales et régionales, compte tenu ces besoins particuliers des pays en développement Parties, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, et les Parties à économie en transition, et, dans cet esprit, de continuer à travailler en coopération avec des partenaires et initiatives établis dont la Commission pour l'éducation et la communication (CEC) de l'Union mondiale pour la nature, l'Association mondiale des zoos et des aquariums (WAZA), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, d'autres organisations concernées du système des Nations Unies et d'autres, et de travailler également avec des réseaux faisant intervenir des villes et leurs réseaux associés de partenaires tels que les musées d'histoire naturelle, les jardins botaniques, les jardins zoologiques et les aquariums, ainsi que les réseaux de groupes de citoyens qui encadrent les groupes de parties prenantes susmentionnés.
